

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 30 janvier 2017

Communiqué de presse

Dans le cadre du plan Ecophyto 2 qui vise à réduire et améliorer l'usage des produits phytopharmaceutiques, des modalités ont été définies afin de financer les actions régionales de communication et de diffusion des bonnes pratiques.

Le conseil d'administration de l'ONEMA a attribué comme chaque année à la région Martinique un montant pour le financement de ces actions en 2017. La gestion de ce forfait est confiée à la Chambre d'Agriculture de Martinique, structure chargée de l'animation régionale du plan et autorisée au niveau national, à subdéléguer des financements à d'autres porteurs de projets.

Cette enveloppe permettra de financer les projets de communication régionaux sélectionnés par le comité de pilotage du plan Ecophyto 2.

Portés par une structure unique et répondant à un cahier des charges précis, les projets retenus pourront bénéficier d'un financement ne pouvant excéder 75% du coût total du projet.

Les porteurs de projets seront nécessairement des structures collectives engagées dans le plan de réduction des produits phytosanitaires ECOPHYTO.

Les actions de communication et de diffusion des bonnes pratiques mises en œuvre pourront concerner les domaines agricoles ou non agricoles et s'adresser aux professionnels comme aux amateurs.

Toutes les informations concernant cet appel à projets sont mises en ligne sur les sites Internet suivants :

- DAAF : <http://daaf972.agriculture.gouv.fr/>
- Chambre d'Agriculture de Martinique : <http://www.martinique.chambagri.fr/>
- Office De l'Eau Martinique : <http://www.eaumartinique.eu/>
- Préfecture de la Martinique : www.martinique.pref.gouv.fr

Les projets devront être retournés à la DAAF au plus tard le **27 février 2017** par mail ET par courrier conformément à la procédure précisée dans l'appel à projets.

Contact DAAF : Bertrand HATEAU tél : 05.96.71.20.91

Contacts réservés aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

L'Etat en Martinique

Sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
et sur Facebook : *Prefet de la martinique*